

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1418

présenté par

M. Naegelen, Mme Auconie, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique, culturelle et associative	0	47 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
TOTAUX	0	47 000 000
SOLDE	-47 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait partie des pistes d'économies proposées par le groupe UDI, Agir et Indépendants pour réduire la dépense publique. Il vise à dématérialiser les procurations de vote, faisant ainsi économiser quarante sept millions d'euros au sein de l'action n° 2 « organisation des

élections » du programme 232 « vie politique, culturelle et associative ». Cette dématérialisation pourrait être menée via France Connect.